

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE  
SAINT-DONAT TENUE À LA SALLE L'OASIS  
LUNDI 6 FÉVRIER 2017  
20 h**

Sont présents les conseillers : *Nancy Belleau*  
*Claude Gagnon*  
*Cloé Racine*  
*Réjean Hallé*  
*Daniel Bérubé*

Formant quorum sous la présidence du maire *Olivier Gillet*.

Absents : *Raynald Demers*

Gil Bérubé, directeur général/secrétaire-trésorier est aussi présent.

L'assistance est composée de 0 personne.

La séance est ouverte par un mot de bienvenue. L'ordre du jour est le suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Présentation et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux
  - a) séance ordinaire du 10 janvier 2017
3. Administration financière
  - a) encaissements de janvier 2017
  - b) adoption du bordereau des comptes à payer de janvier 2017
  - c) adoption du programme triennal d'immobilisations
4. Correspondance
5. Dossier Eau potable secteur village
  - a) Suivi
6. Dossier Eau potable secteur Mont-Comi
  - a) Suivi
7. Permis d'intervention MTQ
8. Demande de subvention pour améliorations du réseau routier local
9. Aide financière semaine de relâche
10. Approbation Politique municipale des aînés et Plan d'action MADA
11. Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité
12. Demande d'appui du Regroupement pour un Québec en santé
13. Renouvellement d'adhésion CRE du Bas-Saint-Laurent
14. Renouvellement d'adhésion à l'APLM
15. Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie
16. Financement permanent règlement d'emprunt pour achat d'une benne 4 saisons
17. Période de questions
18. Divers
  - a) Regroupement des OMH
19. Levée ou ajournement de la séance.

\*\*\*\*\*

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2017-012**

*Proposé par Nancy Belleau*  
*Appuyé par Claude Gagnon*

*Et résolu que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point divers demeure ouvert.*

**ADOPTÉ**

**2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

*a) séance ordinaire du 10 janvier 2017*

2017-013

*Proposé par Daniel Bérubé  
Appuyé par Réjean Hallé*

*Et résolu que le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2017 soit adopté tel que présenté.*

**ADOPTÉ**

**3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

*a) encaissements de décembre 2016 et janvier 2017*

*Le bordereau des encaissements d'une partie du mois de décembre 2016 totalise 1 262,00 \$ et pour janvier 2017 32 438,37 \$.*

*b) adoption du bordereau des comptes à payer de janvier 2017*

*Je, Gil Bérubé, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Donat dispose des crédits nécessaires pour effectuer le paiement des comptes dus au 31 janvier 2017.*

---

*Gil Bérubé, Sec.-très.*

*Attendu que les journaux des factures payées et factures à payer du mois de janvier 2017 ont été transmis à chacun des élus avant la présente séance, il est :*

2017-014

*Proposé par Réjean Hallé  
Appuyé par Cloé Racine*

*Et résolu que la liste des comptes à payer du mois de janvier 2017 présentée par le secrétaire-trésorier totalisant 87 568,75 \$ soit adoptée.*

**ADOPTÉ**

*c) adoption du programme triennal d'immobilisations*

*Ce point est reporté à une prochaine séance.*

**4. CORRESPONDANCE**

*Il y a dépôt de la correspondance du mois de janvier 2017.*

**5. DOSSIER EAU POTABLE SECTEUR VILLAGE**

*a) Suivi*

*Le conseil analyse les solutions alternatives advenant un refus de la CPTAQ d'autoriser la construction du réservoir en zone agricole.*

**6. DOSSIER EAU POTABLE SECTEUR MONT-COMI**

*a) Suivi*

*Une demande a été adressée au ministère de l'Environnement (MDDELCC) afin d'obtenir le dossier à jour pour ce réseau d'aqueduc.*

**7. PERMIS D'INTERVENTION MTQ**

*ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;*

*ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;*

*ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;*

*ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;*

*ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère.*

2017-015

*POUR CES RAISONS, il est  
Proposé par Nancy Belleau  
Appuyé par Claude Gagnon*

*Et résolu que la municipalité de Saint-Donat demande au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2017 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer lesdits permis d'intervention.*

**ADOPTÉ**

**8. DEMANDE DE SUBVENTION POUR AMÉLIORATIONS DU RÉSEAU ROUTIER**

*CONSIDÉRANT QUE nous devons chaque année effectuer d'importants travaux d'amélioration dans les chemins municipaux;*

*CONSIDÉRANT QUE nous souhaitons encore en 2017 améliorer notre réseau routier afin de le rendre plus adéquat et surtout le préserver;*

*CONSIDÉRANT QUE notre municipalité ne peut assumer à elle seule le coût de ces travaux;*

*CONSIDÉRANT QUE des crédits sont disponibles à chaque année pour l'amélioration du réseau routier municipal à même notre budget, mais que ces sommes sont nettement insuffisantes.*

2017-016

*À CES CAUSES, il est :  
Proposé par Claude Gagnon  
Appuyé par Cloé Racine*

*Et résolu à l'unanimité qu'une demande soit adressée à notre député, monsieur Pascal Bérubé, afin qu'une subvention nous soit versée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local. Cette somme ajoutée à notre budget régulier permettra d'effectuer des travaux d'amélioration à l'ensemble des chemins dont la municipalité a la responsabilité. Une contribution de 75 000,00 \$ serait grandement appréciée afin d'améliorer l'état de ces chemins.*

**ADOPTÉ**

**9. AIDE FINANCIÈRE SEMAINE DE RELÂCHE**

*Considérant que notre organisme est membre de l'URLS du Bas-Saint-Laurent et que notre projet répond aux objectifs et aux exigences du programme.*

**2017-017**

*Pour ces motifs, il est  
Proposé par Nancy Belleau  
Appuyé par Réjean Hallé*

*Et résolu que le conseil autorise la coordonnatrice en loisirs, Kariane Lavoie à formuler une demande d'assistance financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2016-2017 pour le projet semaine de relâche 2017.*

**ADOPTÉ**

**10. APPROBATION POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS ET PLAN D'ACTION MADA**

*Considérant que la municipalité de Saint-Donat est certifiée Municipalité amis des aînés;*

*Considérant que nous avons bénéficié d'une aide financière afin de mettre à jour notre politique municipale des aînés;*

*Considérant que la municipalité en étroite collaboration avec le Comité de développement durable (CDD Saint-Donat-Mitis) a mené différentes consultations afin de connaître les besoins des aînés;*

*Considérant qu'à la suite de ces consultations une politique révisée des aînés et un plan d'action ont été rédigés.*

**2017-018**

*Pour ces motifs, il est  
Proposé par Cloé Racine  
Appuyé par Réjean Hallé*

*Et résolu que le conseil approuve la nouvelle politique des aînés ainsi que le plan d'action MADA qui l'accompagne.*

**ADOPTÉ**

**11. RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**AVIS DE MOTION**

*Le conseiller **Claude Gagnon** donne avis de motion que lors d'une prochaine séance il y aura présentation d'un projet de règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité. Il y aura dispense de lecture.*

**12. DEMANDE D'APPUI DU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ**

*Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.*

*Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.*

*Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.*

*Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.*

2017-019

*Pour ces motifs, il est  
Proposé par Claude Gagnon  
Appuyé par Nancy Belleau*

*Et résolu de signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :*

1. *de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :*
  - a. *par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;*
  - b. *par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;*
2. *d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.*

*D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.*

**ADOPTÉ**

13. **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU CRE BAS-SAINT-LAURENT**

2017-020

*Proposé par Nancy Belleau  
Appuyé par Claude Gagnon*

*Et résolu que la municipalité renouvelle son adhésion au Conseil régional de l'environnement pour la prochaine année au coût de 25 \$.*

**ADOPTÉ**

14. **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'APLM**

2017-021

***Proposé par Cloé Racine  
Appuyé par Réjean Hallé***

*Et résolu que la municipalité renouvelle son adhésion à l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent pour la prochaine année au coût de 100 \$.*

**ADOPTÉ**

15. **PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**

***CONSIDÉRANT QUE*** la MRC de La Mitis a procédé à la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

***CONSIDÉRANT QUE*** la révision a été réalisée conformément à la Loi sur la sécurité incendie;

***CONSIDÉRANT QU'***une séance de consultation publique s'est tenu le 19 septembre 2016;

***CONSIDÉRANT QUE*** les municipalités du territoire doivent adopter le plan de mise en œuvre associé à la réalisation du schéma de couverture de risques en incendie conformément à la Loi sur la sécurité incendie.

2017-022

***Pour ces motifs, il est  
Proposé par Réjean Hallé  
Appuyé par Claude Gagnon***

*Et résolu d'adopter le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de La Mitis.*

**ADOPTÉ**

16. **FINANCEMENT PERMANENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR ACHAT D'UNE BENNE 4 SAISONS**

***Considérant que*** le conseil a adopté le 1<sup>er</sup> août 2016 le règlement d'emprunt # 359 pourvoyant à un emprunt de 50 000 \$ pour l'achat d'une benne 4 saisons;

***Considérant que*** ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans une lettre datée du 16 décembre 2016;

***Considérant que*** le conseil désire procéder de gré à gré au financement de ce règlement avec la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette;

***Considérant que*** le solde à financer de cet emprunt est inférieur à 100 000 \$ soit 37 700 \$;

***Considérant que*** le conseil veut favoriser le financement local;

2017-023

***EN CONSÉQUENCE, il est  
Proposé par Cloé Racine  
Appuyé par Nancy Belleau***

*Et résolu de procéder au financement du règlement d'emprunt # 359 auprès de la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette. Le montant de cet emprunt est de 37 700 \$ et est financé sur une période de 7 ans comme le prévoit le règlement. Le taux d'intérêt est fixé à 3,73 % pour les 5 prochaines années. Le maire Olivier Gillet et le directeur général Gil Bérubé sont autorisés à signer les documents à cet effet.*

**ADOPTÉ**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. DIVERS**

**a) Regroupement des OMH**

**2017-024**

***Proposé par Claude Gagnon  
Appuyé par Réjean Hallé***

*Et résolu que le conseiller Daniel Bérubé soit désigné comme représentant de la municipalité au sein du comité provisoire mis sur place en prévision du regroupement des OMH de La Mitis, et ce en remplacement de la conseillère Nancy Belleau qui s'est retirée. La conseillère Cloé Racine agira comme substitut.*

**ADOPTÉ**

**19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION**

**2017-025**

***Proposé par Cloé Racine et résolu que la séance soit levée.***

**ADOPTÉ À 20h40**

---

***Olivier Gillet, maire***

---

***Gil Bérubé, d.g. / sec.-très.***

.....